

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2017-366 modifiant le règlement 2008-262 afin de permettre une dérogation en zone inondable, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 3 avril 2017, à 19 h 20, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, et dûment convoqué par avis public en date du 27 mars 2017.

Présences : La conseillère madame Germaine Leboeuf et messieurs Steve Massicotte, Adam Perreault et Richard Cossette sont présents. La mairesse, madame Diane Aubut préside l'assemblée.

Sont absents : M. Francis Perron, Mme Nancy Benoît.

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet de règlement de zonage
3. Période de questions et commentaires
4. Clôture de l'assemblée publique

1. Ouverture de l'assemblée publique

Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la mairesse, madame Diane Aubut.

2. Présentation du projet de règlement de zonage

Le directeur général présente le projet de règlement 2017-366 modifiant le règlement 2008-262 afin de permettre une dérogation en zone inondable, soit :

- Il a pour objet d'accorder une dérogation en zone à risque d'inondation pour permettre l'agrandissement d'une résidence située au 250 rue Gamelin.

3. Période de questions et commentaires

- Possibilité de dérogation en zone inondable.

4. Clôture de l'assemblée publique

Madame la mairesse Diane Aubut déclare la levée de l'assemblée publique à 19 h 25.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier